



Réseaux urbains

DOSSIER

La ville est parcourue par des dizaines de kilomètres de réseaux, parfois aériens mais la plupart du temps enterrés sous la voirie, qui contribuent à la vie quotidienne des Cellois en leur apportant les éléments de confort nécessaires. A l'exception des réseaux de télécommunication propriétés de la société Orange, ces réseaux appartiennent à la Ville qui en délègue souvent la gestion à des tiers pour profiter de synergies en termes de compétences et de coûts. Tous ces réseaux exigent un entretien attentif pour assurer à chacun un service sans faille.

CINQ GRANDES CATÉGORIES DE RÉSEAUX SUR LA CELLE SAINT-CLOUD



LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

La Ville a délégué la compétence eau potable au SMGSEVESC, Syndicat Mixte pour la Gestion du Service des Eaux de Versailles et de Saint-Cloud desservant 33 communes des Yvelines et des Hauts-de-Seine. Le SMGSEVESC délègue à son tour la gestion du service à un opérateur économique (SEOP, filiale du Groupe Suez) dans le cadre d'une « Délégation de service public », dont il assure le contrôle. C'est cette société qui facture la consommation d'eau et règle les problèmes quotidiens. Elle pompe l'eau dans des nappes phréatiques à Croissy, la rend potable dans l'usine de Louveciennes et la distribue jusqu'au compteur, avec depuis février 2017 une dureté abaissée à 20°F.



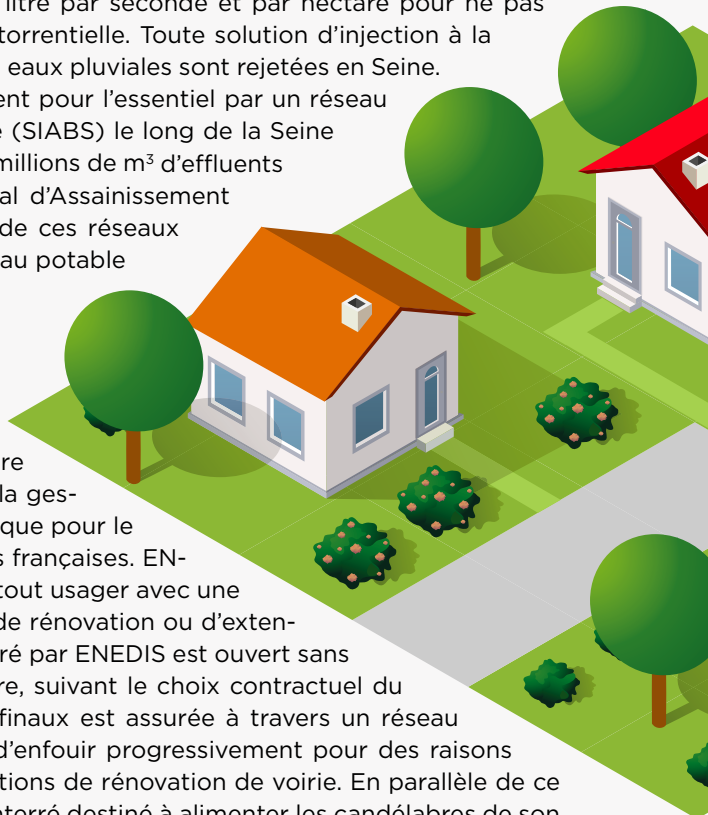
L'ASSAINISSEMENT

L'assainissement concerne les eaux usées et les eaux pluviales. Ces eaux sont collectées généralement par des réseaux spécifiques eaux usées ou eaux pluviales, parfois par un collecteur unique dit unitaire. Lorsque les réseaux sont séparatifs, le raccordement à chacun des réseaux doit obligatoirement être conforme. La ville limite les rejets d'eaux pluviales à 1 litre par seconde et par hectare pour ne pas engorger le réseau en cas de pluie torrentielle. Toute solution d'injection à la parcelle ou de retenue des eaux de pluie est à favoriser. Les eaux pluviales sont rejetées en Seine. Les eaux usées collectées par le réseau communal transitent pour l'essentiel par un réseau géré par le Syndicat Intercommunal de la Boucle de Seine (SIABS) le long de la Seine avant d'aboutir à l'usine d'épuration d'Achères, qui traite 2 millions de m³ d'effluents par jour. Elle est gérée par le Syndicat Interdépartemental d'Assainissement de l'Agglomération Parisienne, le SIAAP. Le financement de ces réseaux est assuré par des redevances facturées sur chaque m³ d'eau potable distribué par la société SEOP.



L'ÉLECTRICITÉ

L'Etat a chargé la société ENEDIS, filiale d'EDF, d'assurer dans le cadre d'une concession de service public, la gestion du réseau de distribution électrique pour le compte de la plupart des communes françaises. ENEDIS a comme mission de desservir tout usager avec une qualité d'alimentation définie, d'accompagner les travaux de rénovation ou d'extension urbaine, et d'intervenir en cas de pannes. Le réseau géré par ENEDIS est ouvert sans discrimination à tout fournisseur d'électricité, EDF ou autre, suivant le choix contractuel du consommateur final. La distribution aux consommateurs finaux est assurée à travers un réseau de câbles généralement aériens que la Ville a entrepris d'enfouir progressivement pour des raisons esthétiques et de sécurité au fur et à mesure de ses opérations de rénovation de voirie. En parallèle de ce réseau, la Ville possède un deuxième réseau entièrement enterré destiné à alimenter les candélabres de son éclairage public. La Ville modernise progressivement ce réseau en remplaçant des câbles anciens sujets à panne et en passant progressivement de l'éclairage par incandescence à l'éclairage LED, qui permet une économie d'énergie substantielle.





LE GAZ NATUREL

Comme pour l'électricité, l'Etat a confié à GRDF, filiale de ENGIE, la distribution du gaz naturel aux consommateurs dans le cadre d'un contrat de service public pour le compte des communes. La mission est comparable à celle confiée à ENEDIS. GRDF assure une parfaite égalité de traitement entre tous les fournisseurs de gaz quel que soit le choix du consommateur.



LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Contrairement aux réseaux précédents, le réseau de télécommunication téléphonique n'appartient pas à la commune mais à Orange, qui en a installé la plus grande partie dans le cadre de son monopole lorsqu'elle s'appelait France Télécom. En raison de l'ouverture de ce marché à la concurrence, Orange est tenue de donner accès à son réseau à tout nouveau fournisseur d'électricité moyennant redevance. Le réseau traditionnel Cuivre est maintenant complété pour la totalité de la ville de La Celle Saint-Cloud par un réseau de fibres optiques dont l'installation a aussi été confiée à Orange par l'autorité de régulation des communications (ARCEP). Ces réseaux sont souvent aériens, mais font partie du même programme d'enfouissement financé par la Ville que le réseau électrique. En sus de ces réseaux, la Ville a développé son propre réseau enterré de fibres optiques actuellement dédié au dispositif de vidéoprotection, mais qui a vocation à accueillir dans le futur un réseau de communication entre les différents établissements municipaux.



COMPLEXITÉ DES TRAVAUX

La multiplicité des donneurs d'ordre et des réseaux enterrés à des profondeurs différentes dans une même rue rend difficile l'exécution des travaux de rénovation. Une planification doit être établie avec tous les partenaires pour limiter les nuisances et en tenant compte des opérations d'urgence à réaliser sur des installations vieillissantes.

Quelques chiffres

48 km voirie

75 km réseau
d'assainissement

8,5 km câbles haute
tension éclairage public

2300 points
d'éclairage public

128 km de câbles électriques
pour l'alimentation des Cellois

10 km de fibres optiques
pour la vidéoprotection

120 m³ annuels d'eau
potable par ménage